



Nombre de conseillers
en exercice : 39

A l'ouverture de la séance

Nombre de présents : 28
Nombre de représentés : 10
Nombre de votants : 38

OBJET

Affaire n°2016-099
**MODIFICATION DU TABLEAU
DES EMPLOIS PERMANENTS
DE LA COMMUNE**

NOTA / Le Maire certifie que :

- la convocation du Conseil Municipal a été faite le 30 mai 2016 et affichée le 30 mai 2016.

- le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la mairie le : **27 JUIN 2016**

LE MAIRE



Olivier HOARAU

**EXTRAIT DU PROCÈS VERBAL
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

SÉANCE DU MARDI 7 JUIN 2016

L'AN DEUX MILLE SEIZE, le mardi sept juin, le Conseil Municipal du Port s'est réuni à la Mairie, après convocation légale sous la présidence de M. Olivier Hoarau, Maire.

Secrétaire de séance : Mme Anne-Laure Boyer.

Étaient présents : M. Olivier Hoarau Maire, Mme Dalila Mahé 2^{ème} adjointe, M. Bernard Robert 3^{ème} adjoint, Mme Annie Mourgaye 5^{ème} adjointe, Mme Annick Le Toullec 8^{ème} adjointe, M. Armand Mouniata 10^{ème} adjoint, M. Sergio Erapa 11^{ème} adjoint, M. Jean Paul Babef, M. Ludovic Latra, Mme Sonia Bitaut, M. Jean-Bernard Gaillac, Mme Danila Bègue, M. Alain Iafar, Mme Brigitte Laurestant, M. Jean-Hubert M'Simbona, Mme Karine Mounien, M. Wilfrid Cerveaux, Mme Karine Infante, M. Brandon Incana, Mme Bibi-Fatima Anli, Mme Anne-Laure Boyer, Mme Mikaëla Latra, M. Hary Auber, Mme Sabine Le Toullec, M. Daniel Vassinot, M. Henry Hippolyte, M. Patrice Payet, M. Patrick Jardinot, Mme Valérie Auber.

Absents représentés : Mme Paulette Lacpatia 1^{ère} adjointe (par M. Olivier Hoarau), Mme Jasmine Béton 4^{ème} adjointe (par Mme Dalila Mahé), M. Fayzal Ahmed Vali 6^{ème} adjoint (par M. Jean-Bernard Gaillac), Mme Cala M'Rhéhoury 7^{ème} adjointe (par M. Armand Mouniata), M. Jean-Claude Maillot 9^{ème} adjoint (par Mme Annie Mourgaye), M. Faustin Galaor (par Mme Danila Bègue), Mme Catherine Gossard (par Mme Anne-Laure Boyer), Mme Dorisca Tiburce (par M. Jean-Hubert M'Simbona), Mme Mémouna Patel (par Mme Sabine Le Toullec).

Arrivée (s) en cours de séance : Mme Mikaëla Latra à 17h38.

Départ (s) en cours de séance : Mme Bibi-Fatima Anli à 17h49 et M. Sergio Erapa à 18h51.

Absente : Mme Firose Gador

.....
.....

**MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS PERMANENTS
DE LA COMMUNE**

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes et de leurs établissements publics,

Vu la loi 84-53 du 26 janvier 1984 portant statut de la Fonction Publique Territoriale, notamment l'article 34 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 en vertu duquel les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant,

Vu l'avis favorable de la commission « Finances et affaires générales » en date du mardi 17 mai 2016,

Vu le rapport présenté en séance le 7 juin 2016 relatif à la modification du tableau des emplois permanents de la Commune,

Après en avoir délibéré et à la majorité (8 abstentions : Mme Auber, M. Jardinot, M. Auber, Mme Le Toullec, Mme Patel, M. Hippolyte, M. Vassinot, M. Payet),

DÉCIDE

Article 1 : d'approuver le nouveau tableau des emplois permanents de la collectivité comme présenté en annexe, valable au 1^{er} juin 2016.

**POUR EXTRAIT CONFORME
LE MAIRE**



Olivier HOARAU

MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS PERMANENTS DE LA COMMUNE

Le présent rapport présente le tableau des effectifs actualisé au 1^{er} juin 2016 en fonction des créations de postes, des modifications réglementaires et des départs/mobilités des agents.

La création d'un emploi est l'acte par lequel l'organe délibérant d'une collectivité décide, pour répondre à un besoin, d'inscrire :

- un crédit au chapitre budgétaire approprié,
- un emploi correspondant à ce crédit au tableau des emplois de la collectivité ou de l'établissement.

Les modifications statutaires ont modifié certains cadres d'emploi et notamment celui des ingénieurs territoriaux et ont créé des nouveaux grades ce qui implique un ajustement nécessaire du tableau des effectifs.

Ainsi, depuis le 1^{er} mars 2016, le cadre d'emploi des ingénieurs territoriaux est scindé en deux nouveaux cadres d'emplois. Il existe désormais donc :

- le cadre d'emplois des ingénieurs en chef territoriaux qui comprend trois grades : ingénieur en chef, ingénieur en chef hors classe, ingénieur général (décret n° 2016-200 du 26 février 2016 portant statut particulier du cadre d'emplois des ingénieurs en chef),
- le cadre d'emplois des ingénieurs territoriaux comportant également trois grades : ingénieur, ingénieur principal, ingénieur hors classe (décret n° 2016-201 du 26 février 2016 portant statut particulier du cadre d'emplois des ingénieurs).

Il convient d'acter ces modifications au tableau des effectifs.

D'autre part et afin de prendre en compte les besoins et le fonctionnement des services tant en termes quantitatifs que qualitatifs, il est proposé de créer un poste de chargé de mission.

Fonctions

Il sera chargé du suivi et de la gestion des dossiers de la mandature et plus particulièrement ceux en lien avec l'axe proximité, en relation avec la population sur le territoire de la commune.

Compétences nécessaires

Sens relationnel

Connaissances techniques

Capacités à travailler en équipe

Sens de l'initiative

Le recrutement, par voie statutaire, se fera dans le cadre d'emplois des attachés territoriaux.

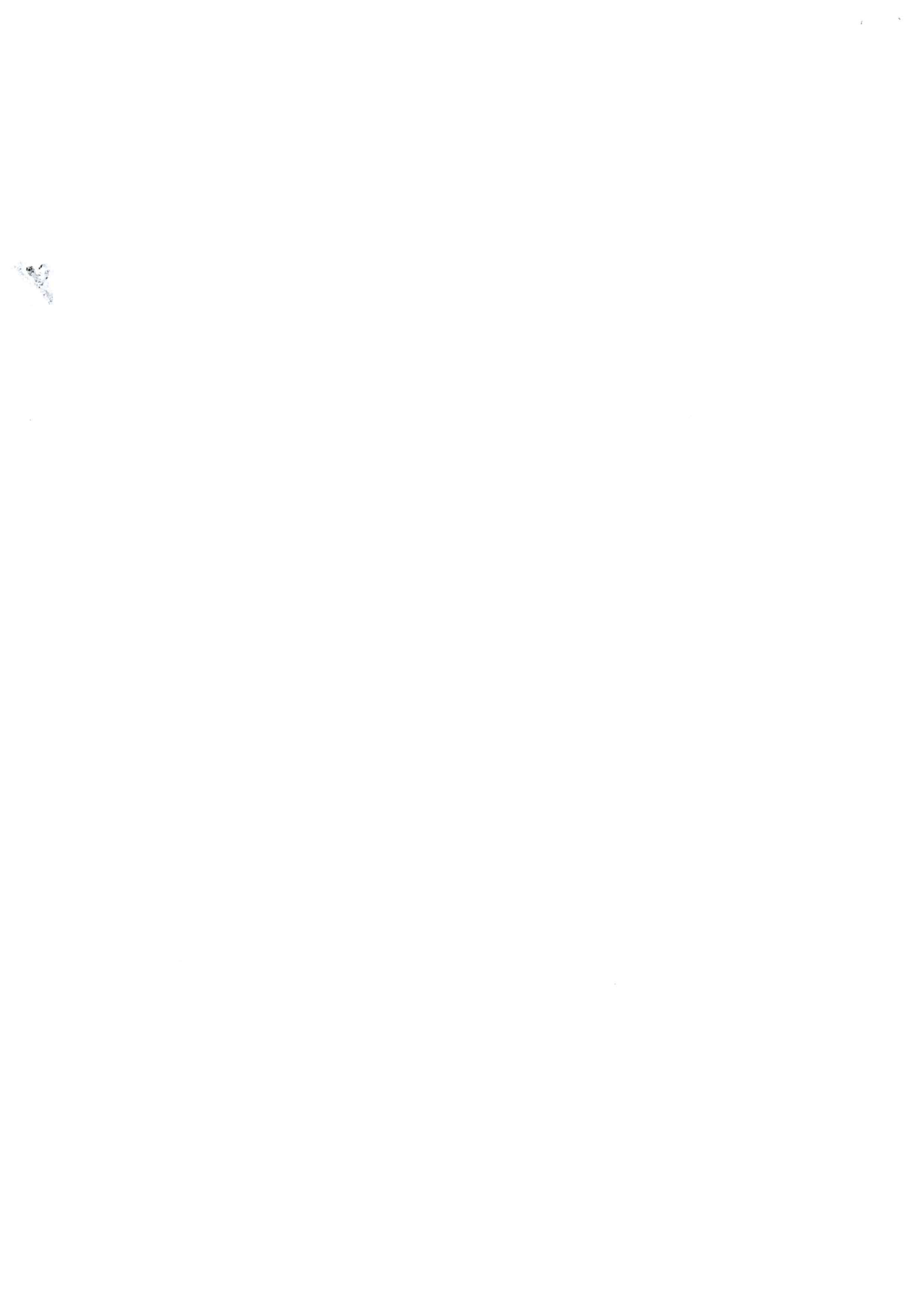
Si l'emploi ne peut être pourvu par un fonctionnaire, les fonctions pourront être exercées par un agent non titulaire, possédant un diplôme correspondant. En cas de recrutement d'agents non titulaires, le recrutement s'effectuera dans les conditions fixées à l'article 3-3 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984. Le contrat à durée déterminée serait conclu pour une durée maximale de trois ans, renouvelable une fois par reconduction expresse. La rémunération en adéquation avec l'emploi, les qualifications et l'expérience détenue, sera calculée par référence à la grille indiciaire correspondant au cadre d'emplois des attachés territoriaux.

Le tableau des effectifs actualisé et valable au 1^{er} juin 2016, est joint en annexe.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

Tableau des effectifs au 01/06/2016

Filière	Cat	Emploi / Cadre d'emploi / Grade	Autorisé	Postes Occupés				Total occupé	Vacant	Création	Total (autorisé + création-suppression)
				Occupé TC		Occupé TNC					
				NTIT	TIT	NTIT	TIT				
Emplois fonctionnels et cabinet	A	Directeur Général des services de 40 à 80 000 habitants	1	0	1	0	0	1	0	0	1
		Directeur Général Adjoint de 40 à 80 000 habitants	2	0	2	0	0	2	0	0	2
		Directeur Général des Services Techniques de 40 à 80 000 habitants	1	0	1	0	0	1	0	0	1
		Collaborateur de cabinet	3	1	1	0	0	2	1	0	3
TOTAL EMPLOIS FONCTIONNELS ET CABINET			7	1	5	0	0	6	1	0	7
Administrative	A	Administrateur	1	0	1	0	0	1	0	0	1
		Administrateur hors classe	0	0	0	0	0	0	0	0	0
		Administrateur	1	0	1	0	0	1	0	0	1
	A	Attaché	31	20	11	0	0	31	0	1	32
		Directeur territorial	1	0	1	0	0	1	0	0	1
		Attaché Principal	5	1	4	0	0	5	0	0	5
	B	Rédacteur	42	14	21	0	0	35	7	0	42
		Rédacteur Principal 1ère classe	11	5	6	0	0	11	0	0	11
		Rédacteur Principal 2ème classe	12	1	9	0	0	10	2	0	12
		Rédacteur	19	8	6	0	0	14	5	0	19
	C	Adjoint Administratif	154	128	15	0	0	143	11	0	154
		Adjoint Adm Principal 1ère classe	12	10	0	0	0	10	2	0	12
		Adjoint Adm Principal 2ème classe	20	13	4	0	0	17	3	0	20
		Adjoint Administratif 1ère classe	35	32	3	0	0	35	0	0	35
		Adjoint Administratif 2ème classe	87	73	8	0	0	81	6	0	87
TOTAL FILIERE ADMINISTRATIVE			228	162	48	0	0	210	18	1	229
Technique	A	Ingénieur en chef	4	0	3	0	0	3	1	0	4
		Ingénieur général	0	0	0	0	0	0	0	0	0
		Ingénieur en chef hors classe	1	0	0	0	0	0	1	0	1
		Ingénieur en chef	3	0	3	0	0	3	0	0	3
	A	Ingénieur	6	0	4	0	0	4	2	0	6
		Ingénieur hors classe	0	0	0	0	0	0	0	0	0
		Ingénieur Principal	4	0	2	0	0	2	2	0	4
		Ingénieur	2	0	2	0	0	2	0	0	2
	B	Technicien	20	7	13	0	0	20	0	0	20
		Technicien Principal 1ère classe	4	0	4	0	0	4	0	0	4
		Technicien Principal 2ème classe	13	6	7	0	0	13	0	0	13
		Technicien	3	1	2	0	0	3	0	0	3
	C	Agent de maîtrise	46	22	10	0	0	32	14	0	46
		Agent de maîtrise Principal	7	1	6	0	0	7	0	0	7
		Agent de maîtrise	39	21	4	0	0	25	14	0	39
Adjoint Technique		475	327	44	51	15	437	38	0	475	
Adjoint Technique Principal 1ère classe		13	8	4	0	0	12	1	0	13	
Adjoint Technique Principal 2ème classe		62	45	10	0	0	55	7	0	62	
Adjoint Technique 1ère classe		84	64	6	10	1	81	3	0	84	
Adjoint Technique 2ème classe	316	210	24	41	14	289	27	0	316		
TOTAL FILIERE TECHNIQUE			551	356	74	51	15	496	55	0	551



Culturelle	A	Conservateur	1	0	1	0	0	1	0	0	1
		Conservateur	1	0	1	0	0	1	0	0	1
		Bibliothécaires territoriaux	4	0	4	0	0	4	0	0	4
		Bibliothécaires territoriaux	4	0	4	0	0	4	0	0	4
	B	Assistant de cons. du patrimoine	5	4	1	0	0	5	0	0	5
		Ass de cons du pat. Princ. 1 classe	1	0	1	0	0	1	0	0	1
		Ass de cons du pat. Princ. 2ème classe	2	2	0	0	0	2	0	0	2
		Ass. de conservation du patrimoine	2	2	0	0	0	2	0	0	2
	C	Adjoint du patrimoine	26	24	2	0	0	26	0	2	28
		Adjoint du patrimoine 1ère classe	10	8	2	0	0	10	0	0	10
Adjoint du patrimoine 2ème classe		16	16	0	0	0	16	0	2	18	
TOTAL FILIERE CULTURELLE			36	28	8	0	0	36	0	2	38
Sociale	B	Educateur de jeunes enfants	0	0	0	0	0	0	0	3	3
		Educateur principal de jeunes enfants	0	0	0	0	0	0	0	0	0
		Educateur de jeunes enfants	0	0	0	0	0	0	0	3	3
		Assistant socio éducatif	2	0	2	0	0	2	0	0	2
		Assistant socio éducatif principal	1	0	1	0	0	1	0	0	1
		Assistant socio éducatif	1	0	1	0	0	1	0	0	1
	C	Agent spécialisé des écoles maternelles	71	2	0	49	2	53	18	0	71
		Agent spécialisé principal de 2ème classe des écoles maternelles	4	0	0	1	0	1	3	0	4
		Agent spécialisé de 1ere classe des écoles maternelles	67	2	0	48	2	52	15	0	67
TOTAL FILIERE SOCIALE			73	2	2	49	2	55	18	3	76
Médico-Sociale	C	Auxiliaire de puériculture	11	5	4	0	0	9	2	0	11
		Auxiliaire de puériculture principal de 1ere classe	1	0	1	0	0	1	0	0	1
		Auxiliaire de puériculture principal de 2ème classe	4	1	3	0	0	4	0	0	4
		Auxiliaire de puériculture de 1ere classe	6	4	0	0	0	4	2	0	6
TOTAL FILIERE MEDICO SOCIALE			11	5	4	0	0	9	2	0	11
Sportive	B	Educateur des A.P.S	4	1	1	0	0	2	2	0	4
		Educateur des A.P.S principal de 1ère classe	1	0	1	0	0	1	0	0	1
		Educateur des A.P.S principal de 2ème classe	1	0	0	0	0	0	1	0	1
		Educateur des A.P.S	2	1	0	0	0	1	1	0	2
	C	Opérateur des A.P.S	10	5	2	0	0	7	3	0	10
		Opérateur des A.P.S principal	3	0	2	0	0	2	1	0	3
		Opérateur des A.P.S qualifié	1	0	0	0	0	0	1	0	1
		Opérateur des A.P.S	6	5	0	0	0	5	1	0	6
TOTAL FILIERE SPORTIVE			14	6	3	0	0	9	5	0	14

Animation	B	Animateur	7	3	1	0	0	4	3	0	7
		Animateur	7	3	1	0	0	4	3	0	7
	C	Adjoint d'animation	30	28	2	0	0	30	0	2	32
		Adjoint d'animation principal de 2ème classe	2	0	2	0	0	2	0	0	2
		Adjoint d'animation de 1ère classe	7	7	0	0	0	7	0	2	9
		Adjoint d'animation de 2ème classe	21	21	0	0	0	21	0	0	21
TOTAL FILIERE ANIMATION			37	31	3	0	0	34	3	2	39
Police Municipale	B	Chef de service de Police Municipale	1	0	1	0	0	1	0	0	1
		Chef de service de Police Municipale	1	0	1	0	0	1	0	0	1
	C	Agent de Police Municipale	2	0	2	0	0	2	0	0	2
		Gardien de Police	2	0	2	0	0	2	0	0	2
TOTAL FILIERE POLICE MUNICIPALE			3	0	3	0	0	3	0	0	3
TOTAL GENERAL			960	591	150	100	17	858	102	8	968

